



Gratuité des transports scolaires
pour les élèves du premier degré



SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT _____	04
GRATUITÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES ÉLÈVES DU 1ER DEGRÉ À COMPTER DE JANVIER 2021 LA NOUVELLE GAMME TARIFAIRE _____	05
L'INSCRIPTION RESTE OBLIGATOIRE _____	06
QUAND PEUT-ON S'INSCRIRE POUR PROFITER DE LA GRATUITÉ ? _____	07
REMBOURSEMENT DE 50 % DES ABONNEMENTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 _____	08
QUELQUES CHIFFRES _____	09

LE MOT DU PRÉSIDENT



A partir de la rentrée scolaire de janvier 2021, le TCO met en œuvre la gratuité des transports scolaires pour les élèves des écoles maternelles et primaires.

Cette démarche s'inscrit dans les orientations que la mandature porte en faveur du développement des transports publics. Car un élève qui prend le car scolaire pour aller à l'école est possiblement un futur utilisateur

du transport public : **il s'agit donc de déclencher le "réflexe transport en commun" dès le plus jeune âge.**

Si la plus grande partie du coût des transports scolaires est assumée par la collectivité (près de 85 %), le reliquat (environ 15 %) peut représenter une vraie difficulté budgétaire pour certaines familles.

Globalement, le service public de transports scolaires coûte une quinzaine de millions d'euros chaque année. Les familles y contribuent à hauteur d'environ 2 millions d'euros.

Mettre en place cette gratuité des transports scolaires pour les élèves du premier degré n'est pas une action facile, à l'heure où des contraintes budgétaires majeures pèsent sur les collectivités territoriales. Outre la perte de recettes pour la collectivité, nous aurons à transporter de nouveaux élèves, avec possiblement des cars scolaires supplémentaires à mettre en service, et cela dans des proportions qui ne sont pas encore connues.

Mais je suis convaincu que **c'est une bonne décision, tant pour améliorer le pouvoir d'achat des familles que pour développer l'usage du transport public.**

Emmanuel Séraphin
Président du TCO

GRATUITÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES ÉLÈVES DU 1^{ER} DEGRÉ À COMPTER DE JANVIER 2021



LA NOUVELLE GAMME TARIFAIRE

La gamme tarifaire actuelle est indexée selon le quotient familial.

- **Coût de l'abonnement annuel COOL selon le quotient familial :**

QUOTIENT FAMILIAL	COÛT
Moins de 230	40 €
Entre 230,01 et 305	68 €
Entre 305,01 et 535	88 €
Entre 535,01 et 850	105 €
Entre 850,01 et 1000	122 €
Plus de 1000,01	168 €

L'abonnement COOL devient entièrement gratuit pour les élèves du 1^{er} degré, à compter de janvier 2021.

- **Facilités de paiement :** en 2 fois sans frais (les tarifs annuels sont alors divisés par 2)
- **Hors secteur pour maternelles, primaires, collèges :** coefficient x 1,5 sur les tarifs
- **Supplément COOL+ :** 50 euros par an ; Donne droit à libre circulation sur le réseau kar'ouest du 1^{er} août au 31 juillet de l'année scolaire
- **BTS et établissements spéciaux :** coefficient x 2, avec abonnement COOL+ obligatoire

L'INSCRIPTION RESTE OBLIGATOIRE

La gratuité n'exclut pas l'obligation de disposer d'un titre de transport pour prendre le car scolaire.

Les familles doivent s'inscrire, même si c'est gratuit.

À quoi sert l'inscription si c'est gratuit ?

Sans inscription validée, l'élève ne disposera pas d'un titre de transport valide, et il ne pourra donc pas emprunter les transports scolaires.

L'inscription est nécessaire pour des raisons de sécurité : cela permet de savoir quels élèves sont montés dans le car.

L'inscription est également nécessaire pour permettre la bonne adéquation entre l'offre (les circuits scolaires) et la demande (les élèves à transporter).

L'élève du premier degré devra **toujours valider sa carte de transport à la montée dans le car scolaire.**

Cette validation de la carte est obligatoire, tous les jours, à chaque montée dans le car, même en correspondance.



QUAND PEUT-ON S'INSCRIRE POUR PROFITER DE LA GRATUITÉ ?

Chaque année, il est demandé aux familles de s'inscrire avant la rentrée scolaire d'août, pour permettre au TCO de dimensionner l'offre de transport (les circuits scolaires).

Même si les inscriptions aux transports scolaires pour l'année scolaire 2020/2021 sont closes depuis plusieurs mois, les familles qui le souhaitent pourront, **à titre exceptionnel**, demander une inscription dès le mois de janvier 2021.

Cependant, avant de valider une inscription, le réseau Kar'Ouest devra vérifier qu'il y a pour l'élève une place disponible dans un car. Un délai d'instruction sera donc nécessaire. Ce délai pourra être relativement long, d'autant plus que la mise en place de la gratuité suppose des re-paramétrages des outils du gestionnaire des transports scolaires.

Ce délai d'instruction est nécessaire pour des raisons de sécurité, car les procédures pour l'accueil des élèves sont strictes, en particulier pour les élèves de maternelle pour lesquels le TCO assure la présence d'un-e accompagnateur-trice.

Ainsi, **les familles qui demanderont une inscription exceptionnelle dès le mois de janvier pourraient être amenées à devoir patienter** jusqu'à la validation de leur dossier et la remise de la carte de transport à l'élève, ce qui pourrait intervenir plusieurs semaines après la "petite rentrée scolaire" de janvier 2021.

Les inscriptions pour l'année scolaire 2021/2022 se dérouleront comme d'habitude, avec une ouverture des inscriptions au plus tard début juin 2021.



REMBOURSEMENT DE 50 % DES ABONNEMENTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

POUR LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

Ce principe de gratuité intervenant en milieu d'année scolaire 2020/2021, le coût de l'abonnement annuel COOL 2020/2021 sera divisé par 2. Un dispositif de remboursement est donc mis en place :

Pour les familles qui avaient choisi le paiement en 2 fois, aucune démarche n'est à entreprendre !

Pour celles qui avaient opté pour le prélèvement automatique, le deuxième prélèvement sera automatiquement annulé.

Pour celles qui n'avaient pas opté pour le prélèvement automatique, il suffit simplement de ne pas procéder au deuxième versement.

A noter que les familles qui avaient choisi le supplément COOL+ seront contactées directement pour procéder au versement de la moitié de ce supplément COOL+.

Pour les familles qui ont déjà payé la totalité de leur abonnement annuel pour l'année scolaire 2020/2021, il suffit de compléter la demande de remboursement sur www.karouest.re et joindre un RIB.

La demande de remboursement doit être réalisée avant le 30 avril 2021.

Plus d'infos sur www.karouest.re

EN PRATIQUE

Pourquoi avoir fixé une date limite au 30 avril pour la demande de remboursement ?

Cette échéance a été fixée pour éviter que la campagne de remboursement se chevauche avec la campagne d'inscription pour l'année scolaire 2021/2022.

Cela laissera donc aux familles un délai d'environ 4 mois pour faire leur demande de remboursement.

Sous quel délai les familles seront-elles remboursées ?

Le plus rapidement possible, mais les délais d'instruction pourront être longs, car chaque dossier doit être traité et contrôlé individuellement.

Pourquoi les remboursements ne sont-ils pas automatiques ?

La comptabilité publique impose que l'utilisateur initie la demande de remboursement. Cette demande constitue la pièce comptable justificative du remboursement ; elle est demandée par le Trésorier Public.

QUELQUES CHIFFRES

3 000 élèves du premier degré (maternelle et élémentaire)

Maternelle	743	4%
Elémentaire	2 142	12%
Collège	7 062	41%
Lycée	7 049	41%
Etudiants	174	1%
	17 170	100%

Les recettes actuelles correspondant aux abonnements COOL (qui seront rendus gratuits) pour les élèves du premier degré : environ 280 000 euros par an.

Le coût réel des transports scolaires

Environ 15 M€ par an, pour les prestations de transports scolaires et d'accompagnement dans les transports scolaires.

Le coût moyen par élève est donc de près de 900 euros par an.

Actuellement, **215 cars sont affectés aux transports scolaires.**





Transports

www.tco.re



Contacts presse TCO : communication@tco.re

Hélène **Cheyne**t 0692 **23 59 89** - Shantala **Éthéocle** 0692 **69 87 64**

Gaëlle **Arive** 0692 **33 20 00**